NUMÉRO 34. — ANNÉE 1841. NEUCHATEL, 26 AOUT.

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

*Avec permission du Magistrat.*

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement : L. 4 » 4s par an.

## EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 19 août.

1. Le sieur Pierre Sermet fils, négociant, demeurant à la Chaux-de-Fonds, a fait saisie par voie de reddition de gages et de barre, le 11 août courant, ensuite d'une autorisation qu'il a obtenue du conseil d'état, chez le sieur Jean-Jaques Hubert, de tous les biens, effets mobiliers et argent que ce dernier peut avoir en mains ou devoir à Julie Morin-Dupont et à son mari le sieur Morin, dont le domicile n'est pas parfaitement connu, cela pour se faire paiement d'une somme de NL. 168 „ 9 „ 6, que les mariés Morin lui doivent. En conséquence, ces derniers sont péremptoirement assignés à comparaître par devant l'honorable cour de justice de la Chaux-de-Fonds, qui sera assemblée le mardi 21 septembre 1841, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, dès les 9 heures du matin, pour là opposer, s'ils croient avoir des moyens de le faire, à l'investiture de la reddition de gages et de barre susdite, que le dit sieur Sermet postulera, sinon quoi, il n'en sera pas moins passé outre à la dite investiture. Donné pour être publié trois fois dans la feuille officielle de l'état, Chaux-de-Fonds, le 12 août 1841.

Par ord., E. Veuve, *greffier.*

2. Le conseil d'état ayant accordé, le 4 août courant, le décret des biens de Frédéric et James-Alex. enfans mineurs de Philippe Grellet, de Boudry, domiciliés Chez-le-Bart, M. d'Yvernois, châtelain de Gorgier, a fixé la journée de ce décret au samedi 11 septembre prochain, dès les 8 heures du matin, à l'hôtel de paroisse à St.-Aubin. En conséquence, tous les créanciers des dits enfans Grellet sont requis de se présenter par devant le juge de ce décret, le susdit jour 11 septembre prochain, aux lieu et heure indiqués, munis de leurs titres et droits contre les discutans pour les faire valoir, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Saint-Aubin, le 12 août 1841.

J.-J. Braillard.

3. M. Jean-Pierre Cugnier, d'Engollon, étant décédé à Milan où il était domicilié, le 16 mai 1841, on informe le public que tous ceux qui pourraient avoir des prétentions à la succession du dit Jean-Pierre Cugnier, ainsi que les personnes auxquelles il pourrait devoir et celles qui lui seraient redevables, devront s'adresser à M. J.-B. Silva, à Milan, et à M. Louis-Robert Cugnier à la Chaux-de-Fonds, d'ici au 15 septembre prochain, pour faire leurs réquisitions, régler leurs comptes, et s'il y a lieu, recevoir satisfaction de la part des personnes chargées de régler les affaires de cette succession. On se prévaudra du présent avis contre tous ceux qui n'auraient pas, à la date du 15 septembre 1841, fait les démarches nécessaires pour faire valoir les prétentions qu'ils pourraient avoir à la succession du dit Cugnier. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, Chaux-de-Fonds, le 13 août 1841.

Pour les parens, E. Veuve, *greffier.*

4. Le gouvernement ayant accordé, par son arrêt en date du 28 juillet 1841, la liquidation sommaire de Frédéric Boiteux, maître serrurier aux Ponts-de-Martel, et de sa femme Charlotte née Jeanneret, en conséquence, M. de Pierre, maire des Ponts, a fixé cette liquidation au lundi 6 septembre prochain, à 9 heures du matin, jour auquel tous les créanciers des dits mariés Boiteux sont requis de se rencontrer dans la salle de justice dudit lieu pour faire inscrire leurs titres et prétentions et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion contre les créanciers non-comparaissans. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe des Ponts-de-Martel, le 4 août 1841.

J.-F. Ducommun, *greffier.*

5. Ensuite d'une connaissance de la cour de justice de Gorgier et de l'avis des parens, le conseil d'état a décerné un mandement d'interdiction contre Charles Junod, lequel a été pourvu de curateurs en la personne du sieur Henri Ecuyer, de Vernéaz, et Charles Nicoud, justicier à Vaumarcus, comme adjoint. En conséquence, défense est faite à toutes personnes quelconques de contracter avec lui, ainsi que de lui prêter de l'argent ou autres choses sous peine de nullité, et de perdre tout ce qui lui sera confié; défense est également faite à tous vendeurs de vins et liqueurs, de lui en remettre, sous peine d'être poursuivis selon l'exigence du cas. Les personnes en réclamations actives ou passives avec le dit Junod, sont priées de venir régler avec ses curateurs dans le plus court délai. Donné pour être inséré trois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Gorgier, le 4 août 1841.

J.-J. Braillard, *greffier.*

6. Ensuite d'une direction de la noble cour de justice de Valangin, le sieur David-François Cuche, du Pâquier, y demeurant, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi aux cinq enfans mineurs de Georges-Henri Cuche, du dit lieu, et de Rose née Mauley sa femme, informe le public qu'il se présentera devant la dite cour de justice, le samedi 2 octobre prochain, dès les 9 heures du matin, pour postuler au nom de ses pupilles qui sont nommément: Ami, Julie, Cécile, Augustine et Frédéric Cuche, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de leur père le prédit Georges-Henri Cuche. En conséquence, tous ceux qui croiront pouvoir opposer à cette demande en renonciation sont péremptoirement assignés à se présenter le jour sus-indiqué devant la cour de justice de Valangin, pour y faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 7 août 1841.

Par ord., C.-A. Breguet, *greffier.*

7. Le gouvernement, par son mandement en date du 28 juillet dernier, ayant accordé le décret des biens de Abram Grellet, boucher, de Boudry, y demeurant, et de Rose née Cretin sa femme, M. Albert Barrelet, lieutenant-civil de la juridiction de Boudry; agissant en l'absence de M. le châtelain du dit lieu, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au mercredi 1er septembre prochain, jour auquel tous les créanciers des dits mariés Grellet sont requis de se rendre à l'hôtel-de-ville de Boudry, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués s'il y a lieu sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Boudry, le 9 août 1841.

*Le notaire fonctionnant au greffe,*
Ch.-H. Amiet.

8. Le conseil d'état, par arrêt du 7 avril 1841, ayant ordonné la liquidation sommaire de la masse abandonnée en désordre par Constant-Paul Jacot, qui était horloger au Locle, d'où il a fui clandestinement, M. le maire Nicolet a fixé la journée pour cette liquidation, au lundi 30 août courant. Tous les créanciers du prénommé Constant-Paul Jacot sont en conséquence invités à se présenter le dit jour, à 9 heures du matin, dans la petite salle de l'hôtel-de-ville du Locle, pour y faire inscrire leurs prétentions sur les biens de cette masse et être colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe du Locle, le 9 août 1841. F.-L. Favarger, *greffier.*

9. Le conseil d'état, par son arrêt du 21 juillet dernier, ayant ordonné la liquidation sommaire et aux moindres frais possibles de la chétive masse abandonnée par Christian Moser, qui était maître cordonnier à la Foula près le Locle, d'où il s'est absenté et sans domicile actuel connu, M. le maire Nicolet a fixé journée pour la tenue de cette liquidation, au mardi 31 août 1841. En conséquence, toutes les personnes qui croiront avoir des prétentions à faire valoir sur les biens de cette masse, sont, par le présent avis, invitées à se présenter le prédit jour, à 9 heures du matin, dans la petite salle de l'hôtel-de-ville du Locle, pour se faire inscrire et être colloquées s'il y a lieu, sous peine pour elles, si elles font défaut, d'être forcloses de tous leurs droits sur la masse en liquidation. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe du Locle, le 9 août 1841.

F.-L. Favarger, *greffier.*

10. Le gouvernement ayant ordonné la liquidation sommaire de la chétive succession de Jean-Frédéric Favre, de Villars, déclarée jacente à la seigneurie, noble et prudent François de Montmollin, commissaire du gouvernement dans la juridiction de Valangin, à fixé la journée de cette liquidation au samedi 28 août prochain, à 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, où tous les créanciers du dit Jean-Frédéric Favre défunt sont requis de paraître pour faire valoir leurs droits sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, à Valangin, le 31 juillet 1841.

Par ordon., C.-A. Breguet, *greffier.*

Fin de la Feuille officielle.

---

*De la part de MM. les Quatre-Ministraux.*

1. Les gardes-vignes pour cette année devant prochainement être nommés, les personnes à même d'en remplir les fonctions sont invitées à faire leurs offres de service, jusqu'à la fin du mois, auprès de M. Louis Coulon, membre du Petit-Conseil.

A l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 17 août 1841.

Par ord., *le Secrétaire-de-ville,*
P.-L Jacottet.

## IMMEUBLES A VENDRE.

2. Mme Rose Michaut, née Jeanneret, et ses enfants, exposeront en vente dans l'auberge de la Balance, aux Verrières, le lundi 20 septembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, les immeubles ci-après pour entrer en jouissance au 1er mars 1842, savoir:

1° Une fort belle et vaste maison d'habitation entièrement construite en murs et couverte en tuiles, contenant neuf chambres, dont quatre neuves, huit s'échauffant au moyen de quatre poêles en bon état, toutes bien éclairées et commodes; deux grandes cuisines, deux magasins dont l'un fort vaste, une grande et belle cave à voûte forte, un grenier, une chambre à resserrer qui peut tenir lieu de grenier, un beau galetas, une grange avec assez de place pour serrer les récoltes; le plus petit des magasins pourrait être disposé pour une écurie.

2° Deux petits jardins, l'un au midi de la dite maison à laquelle il est contigu, et l'autre au nord.

Cette maison, dégagée de tous côtés, très-bien disposée pour le commerce, agréablement située et dans laquelle il y a un puits qui ne tarit jamais, pourrait convenir surtout à des commissionnaires ou à des marchands de vin.

On pourra s'adresser pour plus amples informations, soit à M. Magnin, instituteur à Fleurier, soit à M. le greffier Nerdenet, aux Verrières. Les dits immeubles seront exposés en vente le dit jour 20 septembre 1841, sous de favorables conditions.

3. Mme veuve Perrottet, à Boudry, offre à vendre ou à louer sa maison sise au-dessus du bureau des postes du dit lieu, comprenant deux logements, avec un beau et grand jardin peuplé de quinze arbres fruitiers, et d'une belle treille située derrière la maison. S'adresser à elle-même pour traiter.

4. MM. les frères André et Joseph Lacroix, négociants à Berne, exposeront en vente par voie d'enchères publiques.

*a)* Le mardi 31 août courant, jour de foire à Neuveville, dans leur maison à la rue du Marché, dès les 9 heures du matin et pour comptant, divers meubles et effets mobiliers, linge, lits, batterie de cuisine et autres objets trop long à détailler.

*b)* Le lendemain mercredi 1er septembre, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Neuveville, et sous des conditions favorables aux acquéreurs, les immeubles suivants, savoir: 1° deux maisons sises à la Neuveville, l'une à la rue du Marché, consistant en un grand magasin, cave meublée, pressoir, trois étages formant deux appartemens avec dépendances, et l'autre à la rue du Collége avec un jardin derrière; plus, 14 ouvriers de vignes franches et 8 ouvriers de vignes moîtresses, et un jardin en Vaux proche de la ville. 2° 24 ouvriers de vignes rière le territoire du Landeron, et un pré de deux poses à Combes même territoire. 3° divers prés et champs rière les communes de Nods, Prêles et Lamboing. S'adresser pour de plus amples renseignements à MM. Lacroix, à Berne, ou à M. Racle, pharmacien à Neuveville.

5. M. L'Hardy-DuBois, à Auvernier, offre à vendre de gré à gré les trois vignes ci-après désignées:

1° A Célard, territoire de Colombier, contenant trois-quarts d'ouvrier, limite un sentier public d'uberre, MM. le justicier Colin en joran, et Pernet en vent.

2° A Brena-dessus, même territoire, contenant 1 1/4 ouvrier, limite la famille de M. A. Lardy de bise, M. E. Lardy de vent, etc.

3° Aux Jopesses, territoire de Corcelles et Cormondrèche, contenant 1 3/8 ouvrier, limite en joran le domaine de M. l'ancien banneret de Meuron, en uberre le chemin public, en vent M. Steinlen.

Le vendeur fera connaître les conditions et recevra les offres à son domicile.

6. M. Jonas-Henri Dessoulavy, propriétaire à Fenin, expose en vente à la huitaine une forêt de hêtre et sapin qu'il possède dans le district du Pâquier, lieu dit en Agremont, de la contenance de 30 poses environ; la minute est déposée chez M. Sandoz, aubergiste à Fenin, où l'on peut prendre connaissance des conditions.

7. MM. Perrenoud, frère et sœur, à la Sagne, exposeront en vente par voie de minute en l'étude de M. Perrin, notaire à Valangin, le lundi 6 septembre prochain à 3 heures de l'après-midi: 1° l'établissement qu'ils possèdent rière Engollon, appelé les Moulins-sous-Engollon, consistant en une maison d'habitation à deux appartemens avec deux moulins, une scierie et une ribe, le tout en bon état et jouissant du droit au cours d'eau du Seyon, plus en trois petites pièces de terre en nature de jardin et verger, situées autour de la dite maison; 2° un verger de quatre poses environ, contigu à l'établissement précédent. L'immeuble sous n° 1 est mis en prix à 350 louis et celui sous n° 2 à 100 louis. Les acquéreurs entreront en jouissance à la Saint-Martin prochaine et obtiendront des facilités pour le paiement, moyennant sûretés suffisantes. S'adresser à M. le notaire Perrin à Valangin pour prendre connaissance des conditions de la minute, et faire les soumissions de prix avant le jour de vente, et à l'amodiateur actuel pour voir l'établissement et le verger.

8. Le sieur Tricot, aubergiste au Landeron, vendra par voie d'enchères à la minute et sous de favorables conditions, savoir: son auberge à l'enseigne du Cerf, avantageusement située dans le faubourg du Landeron, au bord de l'une des routes les plus fréquentées de la Suisse, étant la communication la plus directe entre Bâle et Genève. Cette auberge, restaurée et remise à neuf dernièrement, consiste en un bâtiment renfermant neuf chambres, outre toutes les autres parties communes à un établissement de ce genre; un autre bâtiment entièrement neuf renfermant l'écurie et le fenil; plus un jardin et une vigne d'environ un homme et demi, très-productive, contiguë à ce dernier bâtiment qui n'est séparé du premier que par la route. Cette vente aura lieu au Landeron, le lundi 30 août, à deux heures après midi, dans la dite auberge où les amateurs sont invités à se rencontrer.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

9. Ensuite de permission obtenue, le curateur des enfans de feu le sieur justicier D.-Henri Piquet, exposera en mises publiques et juridiques, dans la maison de ses pupilles, à Colombier, et cela le mardi 14 septembre prochain, dès les huit heures du matin, divers meubles aratoires, tels que: deux chars à bœufs avec tous leurs accessoirs, un dit à un cheval, une herse à l'allemande dents en fer, une dite, un buttoir à pommes de terre, un brancard en bois de chêne; tous les outils nécessaires à la culture de la vigne et du jardin, divers articles de batterie de cuisine. Chemises pour homme, mouchoirs de poche, divers habillemens d'homme, bouteilles vides et quantité d'objets trop long à détailler. Le tout aux conditions favorables qui seront annoncées.

10. La commission forestière du Landeron exposera en mises publiques dans la forêt du Chanet et sous de favorables conditions, le lundi 6 septembre prochain, à 8 heures du matin, 28 gros billons de chêne de diverses longueurs, propres pour planchers, douves et semelles de pressoir. Tous ces billons sont sains et de très-bon bois. Le rassemblement aura lieu au hameau de Monthey. Landeron, le 20 août 1841.

Par ordonnance,
Ns. FROCHAUX, *notaire*,
*secrétaire de la commission forestière.*

11. Ensuite de permission obtenue, les sieurs Samuel Meyer et Jean-Pierre Stauffer, fruitiers, exposeront en mises franches et publiques la quantité de 55 bonnes vaches à lait, dont 12 fraîches et 10 prêtes au veau, de même que deux beaux taureaux. Les amateurs sont invités à se rencontrer devant l'auberge du sieur Guinand aux Loges, rière Fontaines, le vendredi 10 septembre prochain, dès les 9 heures du matin, lieu où les échutes se feront sous des conditions très favorables.

12. Les sieurs Pierre-Louis Meyer et Samuel Graber, fruitiers, avisent le public qu'ensuite de permission obtenue ils exposeront en mises franches et publiques la quantité de 76 bonnes vaches à lait à différents points, dont l'époque de vêler sera garantie d'après l'indication; deux beaux taureaux, un bon cheval hongre de 4 ans, ainsi qu'un âne de 4 ans. Les amateurs sont invités à se rencontrer le vendredi 3 septembre prochain, dès les 9 heures du matin, devant le cabaret de Jean Pelet, aux Loges rière Fontaines, lieu où les échutes se feront sous de favorables conditions.

## A VENDRE.

### Objets de chasse.

13. Chez M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-Marché, des carniers de chasse, filets simples et doubles, cornettes à poudre avec et sans ressort, flasques à grenaille aussi avec et sans ressort, boyaux simples et doubles, boutillons et tasses de chasse, fouets, sifflets, appeaux divers, capsules TB de la meilleure fabrique de Paris, en grosses et petites boîtes, bretelles et fourreaux de fusil, *et généralement tout ce qui a rapport à la chasse.*

On trouvera aussi chez lui un très-grand assortiment de malles de Paris et de Lyon, *bien conservées*, caisses et sacs de voyage de toutes grandeurs.

Plus, de l'eau de Selters en grosses et petites cruches à 4 et 5 1/2 bz. en rendant les vides.

14. Chez O. Muriset, vitriol bleu pour les semens, très-beau sucre sans papier à 15 1/2 creutzers la livre, il recevra sous peu de l'esprit-de-vin bon goût, pour la préparation des laigres et autres vases de cave.

15. Pour l'ouverture de la chasse, on trouvera chez J. Amann, ruelle Fleury, un assortiment de fusils doubles et simples, depuis 15 francs à 80 fr. de France. Il continue à être bien assorti dans son commerce de vieux fer, et achète toujours les métaux à leur juste valeur.

16. Par brandes et brochets, un bon vin rouge 1838 et du blanc 1836. S'adr. à L.-F. Reutter, Grand'rue.

17. Faute d'emploi, deux buffets vitrés, l'un avec tiroirs; de rencontre, une horloge à réveil et plusieurs pendules. S'adresser à Grandjean-Perrenoud, horloger. Le même continue à fournir des montres dans les genres connus pour être les mieux réglées et à justes prix.

18. De la bonne bière en bouteilles, chez M. Berthoud-Fabry.

19. Deux laigres, l'un de 14 à 15 bosses et l'autre de 6 bosses. S'adresser pour les voir et en connaître le prix à Weber, tonnelier à Cormondrèche.

20. Un char à l'allemande presque neuf, très-solide et proprement travaillé, roulant sur essieux en fer; la brecette, qui est garnie en osier, est peinte jaune ainsi que le train. S'adresser à M. François Pernet, à la Couronne, à Saint-Aubin.

21. Chez Makowsky, potier, maison Stängli, à Valangin, un grand choix de pots à fleurs de tous genres et grandeurs, à des prix modiques.

22. Au magasin de meubles de Bachelin et Borel, aux Terreaux: toilettes anglaises en acajou, dites tables de nuit, tables à jeu formant toilettes, lits, tables de canapé, etc. Ils continuent de faire, d'après commande, meubles de salon en acajou, garnis ou non, aux mêmes prix que ceux venant de Paris, et à garantie.

23. MM. Ed. Bovet et Lerch ont encore une soixantaine bouteilles vin muscat de Frontignan, ainsi que des cigarres de 28, 70, 90 et 120 fr. de France le mille.

24. Un tour à tourner le bois avec sa roue en l'air, tout neuf, et divers outils; un petit poêle en tôle avec marmite et une casserolle, suffisant pour un ménage de deux personnes; un pupitre en sapin avec fermente pour une personne, une balance ayant plateaux en laiton, avec un poids de marc; le tout à justes prix. S'adresser chez A. Delachaux, rue des Moulins, n° 150.

25. Une chienne d'arrêt, bien dressée. S'adr. au grand sautier Baillot, à Boudry.

26. Une voiture de Vienne, neuve, bien suspendue, à deux siéges avec soufflet s'adaptant à l'un ou à l'autre siége, trois caissons, essieux en fer. S'adresser à M. Antoine Borel, à Serrières.

27. Une chaise et un cheval de voyage. S'adresser à M. Henri Fleury, en ville.

28. Chez Sperly, charron, une voiture légère neuve à deux chevaux, une dite à un cheval, et un char-à-banc neuf à trois personnes; de rencontre, un drowsky en bon état.

29. On céderait à bon compte, faute de place, un pressoir de 25 à 30 gerles, colonnes en fer, et un laiguer de 4 bosses, situé dans la cave du Grand-Frédéric, à Colombier, le tout en bon état. S'adresser à Charles Haag, maître sellier au dit lieu.

30. A bon compte, un très-bon pressoir d'environ 25 gerles, colonnes en fer. S'adresser pour le prix à J.-H. Claudon, à Colombier, et pour le voir à M. Bienaimé, fabricant de vin de Champagne, à Bôle. On s'en défait faute de place.

31 Faute de place, un bonheur-du-jour, deux tables en noyer, six jolies chaises en paille, deux fauteuils et un tapis de chambre presque neuf. S'adresser au bureau d'avis.

## ON DEMANDE A ACHETER.

32. La fermente ou plaque d'une vis de pressoir à pivot, la plaque qui se pose sur le poisson et la fermente d'un violon de fortes dimensions. S'adresser à Samuel DuBois, maître charpentier, à Colombier.

33. De rencontre, le grand Dictionnaire français-allemand et allemand-français de l'abbé Mozin. S'adresser au bureau d'avis.

## A AMODIER.

34. David-Henri Perret-Gentil, domicilié aux Grandes-Crozettes, près la Chaux-de-Fonds, offre à amodier l'auberge de la Couronne, à Cernier, avec les terres qui en dépendent, pour entrer en jouissance en Saint-Georges 1842. S'adresser pour la voir au sieur Reinhard, dans la dite auberge, et pour les conditions au dit Perret, près la Chaux-de-Fonds.

## A LOUER.

35. Pour Noël, un logement composé d'une grande chambre, dite à côté, une pour la domestique et autres dépendances; si cela convenait, on pourrait y ajouter deux chambres propres sur le derrière, s'échauffant l'une et l'autre. S'adresser à L.-F. Reutter, Grand'rue.

36. De suite, meublée, une chambre à poêle et à cheminée. S'adresser à Mme Henriette Favre, rue de l'Hôpital, n° 263.

37. Pour Noël, une boutique avec un logement si on le désire, à la rue des Chavannes. S'adresser à Christian Clemmer, cordonnier.

38. Dès le 1er septembre, un logement composé de deux chambres, cuisine, chambre à serrer et bûcher, chez M. Reymond, notaire, au Sablon. S'adresser à M. Guyot, à la chancellerie d'état.

39. Dès-à-présent, deux caves contiguës taillées dans le roc, à voûtes fortes, à carterats, renfermant bouteillers et huit vases d'une contenance d'environ 70 bosses; ces caves ont chacune une issue sur la rue des Chavannes ou Neubourg, proche de la fontaine et de la voûte, par conséquent d'un facile accès. S'adresser à M. A.-S. Wavre.

40. De suite, une chambre garnie à partager avec un jeune homme ou pour un homme seul. S'adresser au bureau d'avis.

41. De suite, une chambre et cabinet, meublés ou non, rue de la poste. S'adr. au bureau de cette feuille.

42. Une très-bonne cave dans la rue des Moulins, contenant au-delà de 60 bosses en vases bien avinés, avec un pressoir en fer en parfait état, cuves, gerles et tous les ustensiles nécessaires pour l'encavage; on peut ajouter à cet établissement, si on le désire, des dépendances qui faciliteraient encore son exploitation. S'adresser à Mme Steiner, née Preud'homme, rue des Moulins.

43. Dès-à-présent, à des personnes tranquilles, une chambre à cheminée et poêle, avec cuisine et portion de galetas. S'adresser à D. Monnier, pinte des Greniers, à Neuchâtel.

44. Un logement vaste et très-propre jouissant d'une très-belle vue, situé à Auvernier, composé de deux grandes chambres, une cuisine, etc. On pourrait y entrer de suite. S'adresser à D.-L. Girard, au dit Auvernier.

45. A Boudry, dans la maison de M. le justicier Louis Gorgerat, une belle et bonne cave meublée de vases en bon état contenant de 90 à 100 bosses; un emplacement d'encavage, pressoir, etc., au-dessus de la dite cave; le tout commode, vaste et ne laissant rien à désirer. On serait accomodant pour les conditions. S'adresser à mon dit sieur Gorgerat, à Boudry.

46. De suite ou pour Noël, une chambre à poêle et à cheminée, dans le bas de la maison qu'occupe Albert Stouky, à Auvernier.

47. De suite, un rez-de-chaussée situé au faubourg, ruelle Dupeyrou, dans lequel on pourrait former un établissement de boulanger ou un atelier de menuisier; les personnes auxquelles ce local conviendrait peuvent s'adresser aux enfans de feu Barthelémy Rieser, dont le domicile est derrière les grandes boucheries. Chez les mêmes, à vendre faute place, une grande armoire en noyer à deux portes, en très-bon état.

48. Dès-maintenant, une chambre garnie au Faubourg. Le bureau d'avis indiquera.

49. Pour Noël prochain, un appartement situé au rez-de-chaussée de la maison de l'hoirie Convert, à Colombier, composé d'une chambre et trois cabinets, cuisine, cave et autres dépendances, et une part de jardin.

50. Pour un ménage sans enfans, le premier étage de la maison L'Hardy, Grand'rue, à remettre pour Noël prochain ou plus-tôt. Il consiste en quatre chambres y compris celle de domestique, galetas, caveau, chambre à resserrer, etc.

51. Pour Saint-Martin ou pour Noël au plus tard, une vaste maison située dans le village de Bôle, se composant de trois grandes chambres, trois petits cabinets tapissés, avec cuisine, cave, bûcher, grenier, etc.; de plus un grand jardin muré au côté de la dite maison. Pour prendre des informations, s'adresser au bureau d'avis, ou aux personnes qui habitent la maison de M. le pasteur Franel.

## ON DEMANDE A LOUER.

52. Pour une dame étrangère, on demande un joli logement situé au midi, comprenant salon, chambre à manger, dite à coucher, chambre de domestique et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à Mlle Tissot, maison Capellaro, rue St. Maurice, laquelle offre une chambre garnie, avec la pension.

53. On demande une pinte à desservir. S'adr. à Christophe Fourrer, rue des Chavannes.

54. Pour y entrer dès-maintenant ou à Noël, un logement de deux ou trois chambres et dépendances, qui soit situé au centre de la ville. S'informer au bureau d'avis.

## DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES

55. Une fille de 26 ans, de la Suisse allemande, porteuse de bons certificats, désire une place de servante ou de fille-de-chambre. S'adr. au bureau de cette feuille.

56. Une bonne nourrice désire se placer de suite. S'adresser à Mme Lehmann, sage-femme.

57. Une jeune personne de l'âge de 19 ans désire se placer de suite comme femme-de-chambre ou bonne d'enfans; elle est porteuse de bons certificats. S'adresser à l'auberge du Cerf, où elle est logée.

58. On demande une apprentie et une assujettie tailleuse pour entrer au plus vite. S'adresser à M. Martin, au cercle de lecture.

59. Une jeune fille de Francfort, âgée de 19 ans, robuste et de bonne volonté, d'une grande propreté et très-active, désire se placer comme bonne d'enfants, seconde ou pour faire un petit ordinaire; elle sait coudre et tricoter. Comme elle est venue à Neuchâtel pour apprendre le français, elle se contenterait d'un gage modique. S'adresser à Mme Petitpierre-Dubied, au faubourg.

60. Une jeune personne qui comprend passablement le français aimerait à se placer de suite comme bonne d'enfans ou de préférence comme femme-de-chambre; elle est munie de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

61. Un homme d'âge mûr, d'une bonne constitution, désire trouver de suite ou pour Noël une place de domestique dans un magasin de gros, migros, ou chez un commissionnaire; il parle l'allemand et le français, sait lire, écrire et chiffrer. S'adresser à F. Favarger, commissionnaire, qui donnera tous les renseignemens qu'on pourra désirer.

62. On demande une demoiselle âgée d'environ 30 ans, qui sache bien écrire et chiffrer, pour servir dans un magasin et s'aider dans un petit ménage; il est inutile de se présenter si la personne n'est pas porteuse de bons certificats. S'adresser à Mlle Rougemont, au Prébarreau à Neuchâtel.

## OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

63. Il y a environ trois semaines, il a été enlevé chez Mme Ostervald, maison de Montmollin sur la Place, une broche ou épingle en or et un petit cachet aussi en or; on promet une bonne récompense à la personne qui pourra donner quelques renseignemens à ce sujet.

64. On a volé, dans le courant de juillet, chez M. Wilhelm Gaspari, à Avenches, une montre en argent à répétition, une chaîne d'or attenante, portant sur le mouvement les noms *Mayor, à Genève*, dépourvue de son timbre et chiffres arabes. La boîte est unie, sauf le bord qui est rayé à l'ancienne mode. On récompensera la personne qui pourrait en donner quelques renseignemens à l'adresse ci-dessus.

65. On a perdu, samedi 21 courant, du Sorgereux aux Planches sur Dombresson, en passant par Valangin, Fontaines, Chézard, Dombresson et Villiers, une épingle en or, de forme carrée, contenant des cheveux. On prie la personne qui l'aura trouvée de la remettre au bureau de cette feuille, contre bonne récompense.

66. On a perdu, d'Areuse à Boudry, samedi 21 courant, entre 8 et 9 heures du matin, un coussin de siége de char-à-banc, garni en crin et doublé de peau noire. Le rapporter, contre récompense, au bureau d'avis.

67. On a trouvé une bague en or dans les allées du jardin de l'hôtel de la Couronne, à Neuveville, où l'on peut la réclamer en la désignant.

68. On a perdu, de Valangin à Neuchâtel, vendredi 13 août, une veste en drap vert à-peu-près neuve. Appartenant à un pauvre jeune homme, on prie instamment la personne qui l'a trouvée de la rapporter au bureau de cette feuille, qui récompensera.

69. Dans la quinzaine qui vient de s'écouler, il a été enlevé de chez M. le châtelain de Merveilleux, un carton renfermant des objets de toilette et des bijoux appartenant à une dame étrangère. On promet une récompense proportionnée à la valeur des objets, à la personne qui pourra mettre sur la voie de cette soustraction.

70. On a perdu, de Neuchâtel à Travers, une épingle en or, à glace, avec des cheveux, renfermée dans un très-petit carton; la remettre chez Mme de Sandoz au château de Travers, ou à Neuchâtel.

71. On peut réclamer chez Martin, concierge à l'hôtel-de-ville, deux parapluies oubliés depuis quelque temps.

## AVIS DIVERS.

72. La communauté de Coffrane rappelle au public que la foire qu'elle a fait annoncer pour le premier jour de septembre prochain aura lieu le dit jour malgré les circonstances pénibles où elle se rencontre.

Coffrane, le 24 août 1841.

*Le secrétaire de commune,*
GRETILLAT, *justicier*.

73. Le public est informé que les nouvelles buanderies de l'Evole seront mises en activité dès lundi 30 août courant. Les personnes qui voudront confier leur linge à cet établissement, sont prévenues:

1° Qu'elles devront en informer au moins 24 heures à l'avance la direction qui aura son bureau dans le bâtiment des buanderies, et qui se chargera, si on le désire, du transport du linge dans les limites de la ville, moyennant une rétribution de 2 à 5 bz, suivant les distances et pour chaque course.

2° Les propriétaires du linge confié à l'établissement, ou les personnes qui les représenteront, devront, autant que possible, assister à la reconnaissance qui en sera faite dans le local destiné à cela.

3° Il leur sera remis un double d'inventaire de leur linge, dès qu'il aura été reconnu par la femme chargée de ce soin.

4° La direction est responsable vis-à-vis des particuliers de chaque pièce de linge reconnue dans l'inventaire, et des détériorations qu'elle aurait pu subir dans l'établissement.

5° Le recours des particuliers contre la direction ne pourra s'exercer qu'en vertu de l'inventaire qui leur aura été remis.

6° La direction s'engage à rendre le linge propre et en bon état selon qu'elle l'aura reçu. Elle se fera payer au comptant le prix du blanchissage à teneur du tarif qui sera plus tard adopté par MM. les Quatre-Ministraux, et publié. Jusqu'alors les prix se régleront de gré à gré entre les particuliers et la direction.

74. La place d'institutrice de l'école inférieure des filles de Neuveville, occupée provisoirement, est mise au concours conformément à la loi, et l'examen fixé au mardi 21 septembre prochain, dès 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville. L'école dure toute l'année, à l'exception de deux quinzaines de vacantes. Fonctions: 33 heures par semaine dans l'enseignement prescrit pour les écoles primaires et les ouvrages du sexe. Traitement: 300 francs de Suisse, logement et bois; plus le subside de l'Etat qui est de 150 francs dans le cas de nomination définitive, et de 100 francs si elle n'est que provisoire.

Les aspirantes sont requises d'envoyer à l'avance leurs certificats de mœurs et de capacité au président de la commission d'école.

Neuveville, le 14 août 1841.

*Le secrétaire de la commission d'école,*
J. WYSS.

75. On offre à prêter une somme de L. 6000 de Neuchâtel, moyennant de très-bonnes garanties. S'adr. au greffier Ducommun, aux Ponts. (Lettres affranchies.)

76. On demande pour apprenti menuisier un jeune homme appartenant à d'honnêtes parens. S'adresser à Muller, rue du Pommier.

77. Mlle Caroline Brutschi a l'honneur d'informer ses anciennes connaissances, qu'elle vient de se fixer dans cette ville et qu'elle se dispose à laver les blondes, les soieries, les mousselines-laines, comme aussi à détacher les soies et à remettre en bon état toute sorte d'étoffes. S'étant perfectionnée en Allemagne, où elle a séjourné pendant neuf années, elle espère satisfaire entièrement les personnes qui voudront bien utiliser ses services. S'adr. à elle-même, rue des Moulins, n° 143, au premier.

78. Un jeune homme du canton de Berne, qui parle l'allemand et le français, sait lire et écrire dans ces deux langues, connaît la tenue des livres, et a déja travaillé pendant dix-huit mois dans un bureau de commission et expédition, à Berne, cherche à se placer dans une maison de commerce ou d'expédition du canton de Neuchâtel. Il ne tiendrait pas à un salaire élevé. Pour d'ultérieurs renseignemens, s'adresser chez MM. Bovet et Lerch, commissionnaires à Neuchâtel.

79. Une bonne famille de Hollande désirerait, pour servir en qualité de bonne auprès de deux jeunes enfans, une jeune fille de ce pays d'un caractère solide, parlant sa langue avec pureté et connaissant bien tous les ouvrages du sexe. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

80. On informe MM. les membres de la Société agricole neuchâteloise, qu'il y aura une assemblée au Faucon le jeudi 26 août courant à 11 heures du matin, afin de régler les intérets de la dite société.

81. Louis Georget, menuisier en face du Gymnase, voulant prévenir toute contestation au sujet d'un billon de chêne qui, depuis long-temps, est déposé près du port et qu'il croit, après renseignemens pris, avoir appartenu à feu son père, invite les personnes qui croiraient avoir des droits sur ce dit billon, à se présenter chez lui d'ici au 31 août courant; passé ce terme, il en disposera.

82. Une demoiselle de l'âge de 17 à 18 ans, qui a déjà donné des leçons d'instruction, désirant se se perfectionner et acquérir toutes les connaissances nécessaires pour faire l'éducation de jeunes demoiselles, entrerait de suite comme sous-maîtresse dans un pensionnat. S'adresser au bureau d'avis.

83. On demande pour apprenti tailleur, dans un bon atelier de cette ville, un jeune homme honnête et intelligent; les conditions seront favorables. S'adr. au bureau d'avis.

84. Une jeune personne munie de très-bons certificats, désirerait se placer en ville ou à l'étranger, pour enseigner les premiers principes. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

85. Les sœurs Georget, couturières en robes, demandent deux jeunes filles pour apprenties. S'adresser à elles-mêmes pour les conditions, au second étage de la maison de M. Montandon, vis-à-vis le temple-neuf.

## DÉCOUVERTE CHIMIQUE.

PAR BREVET D'INVENTION.

86. Le sieur Dubois, matelassier et épurateur de lits de plume et matelas, a l'honneur de prévenir le public que son association avec le sieur Escoffier étant rompue, il vient de s'adjoindre son fils, lequel, après un long séjour à Paris où il s'est perfectionné dans cette partie, en a rapporté une nouvelle machine à vapeur supérieure à toutes celles inventées jusqu'à ce jour pour nettoyer et dégraisser la plume de lits, couettes, traversins, oreillers, plumons, etc.; ils la remettent à neuf, fût elle dans le plus mauvais état. Leur procédé détruit tous les insectes qui nuisent à la plume, n'y laisse aucune poussière et la purifie de toute mauvaise odeur; elle se renfle considérablement. Ils se chargent, avec trois lits, d'en faire quatre plus bouffants et plus souples qu'avec de la plume neuve. En le passant à la vapeur, ils purgent le vieux crin des vers et des mittes dont il est souvent infecté, en enlève toute insalubrité et lui redonne sa vigueur première. Les mêmes se recommandent pour le remontage des vieux matelas qu'ils refont pour 3 francs de France ceux du poids de 25 à 30 livres, de 4 francs pour ceux de 30 à 40 livres, et deux francs en sus pour ceux qui doivent être passés à la vapeur. Les personnes du dehors qui les feront appeler pour travailler, devront supporter les frais de transport.

Les certificats que le sieur Dubois, père, a obtenu des premières maisons de ce pays où il a eu l'honneur de travailler, prouvent assez les bons résultats obtenus par son procédé. Leur domicile est chez Favre, pintier, ruelle Fleury.

87. Le bureau de la régie de Neuchâtel est maintenant au rez-de-chaussée de la maison de Montmollin, sur la Place.

Neuchâtel, le 9 août 1841. *Le Régisseur,*
AUGUSTE ROULET.

88. Une bonne famille de Zurich prendrait en pension quelques jeunes gens qui pourraient suivre les leçons des écoles publiques, et auxquels on donnerait les soins les plus assidus sous tous les rapports. S'adresser au bureau d'avis.

*Départ de voitures.*

89. Le 1er septembre fixe, Jaques Reiffel, voiturier, fera partir une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde, Berlin et la Silésie, dans laquelle il y a encore deux places vacantes. S'adresser à lui-même, rue de la Balance.

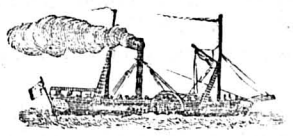

**SERVICE**

DU

## BATEAU A VAPEUR L'INDUSTRIEL,

SUR LE LAC DE NEUCHATEL.

**Dès samedi 21 août courant,**

le bateau fait le double service journalier comme suit :

Départ de Neuchâtel p. Yverdon à 6¼ h. du matin.
» d'Yverdon p Neuchâtel à 9½ » »
» de Neuchâtel p. Yverdon à 1½ » apr. midi.
» d'Yverdon p. Neuchâtel à 4½ » »

*Prix des places:*

de Neuchâtel à Yverdon et vice-versa, prem. places 28 batz, secondes 18 batz.

*Correspondance.*

MM. les voyageurs peuvent compter sur le bateau jusqu'à concurrence de 15 places dans une bonne voiture faisant un service journalier d'Yverdon à Lausanne et retour. Par cette voiture on arrive à temps à Lausanne pour prendre les bateaux pour Genève et Villeneuve. — En partant de Genève à 8 heures du matin, on arrive à Yverdon avant le départ du bateau pour Neuchâtel.

NB. Des améliorations apportées dans l'appareil de chauffage à bord du bateau à vapeur l'Industriel, nous ont fait obtenir une vitesse telle que nous pouvons faire un double service journalier de Neuchâtel à Yverdon et retour. Nous saisissons cette circonstance pour rassurer certaines personnes qui ont eu la bonté de croire que la machine pouvait compromettre l'existence des passagers, à raison de la haute pression sous laquelle agit la vapeur. Nous sommes très certainement placés dans les mêmes conditions que les locomotives qui circulent au milieu de populations plus nombreuses que la nôtre et qui transportent chaque jour des milliers de voyageurs. Malgré la défaveur qui semblait s'attacher à notre entreprise par suite des arrêts momentanés qui ont eu lieu, nous croyons que, depuis l'inspection faite à notre bord, par la Commission de surveillance, les réparations qui ont eu lieu et les nouveaux moyens de sécurité qui ont été apportés, feront disparaître tout ce qui peut prêter aux critiques, quelquefois malveillantes, de personnes qui, faute de connaître à fond les choses, se sont attachées à entraver une entreprise des plus utiles.

Au nom de la Direction, *le Gérant*,

PHILIPPE SUCHARD.

---

## TAXE DU PAIN

*dès le 26 Juillet 1841.*

Le pain bis ou mi-blanc . . . . . à 4½ cr. la liv.
Le pain blanc . . . . . à 5½ cr. »
Le petit pain de demi-batz, doit peser 4¾ onces.
Celui d'un batz . . . . . 9⅝ »
Celui de six creutzers . . . . . 17 »

## TAXE DES VIANDES

*dès le 9 août 1841.*

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

| | |
|---|---|
| Le bœuf à 12 cr. | Le veau à 11 cr. |
| La vache à 11 » | Le mouton à 10½ « |

## PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 19 Août.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Froment . . . . . | *l'émine* | bz. 23 à 23½. | |
| Moitié-blé . . . . | — | » 18 à 19. | |
| Mècle . . . . . | — | » | |
| Orge . . . . . | — | » 12 à 13. | |
| Avoine . . . . . | — | » 8½ à 9. | |

2. BERNE. *Au marché du 17 Août.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Froment . . . . . | *l'émine* | bz. | : | rappes. |
| Epeautre . . . . . | — | » 22 | : 5 | » |
| Seigle . . . . . | — | » 11 | : 3 | » |
| Orge . . . . . | — | » 8 | : 3 | » |
| Avoine . . . . . | *le muid* | » 75 | : 7 | » |

3. BALE. *Au marché du 20 Août.*

Epeautre . *le sac* . fr. 17 : bz. à fr. 20 : 2 bz.
Orge . . . —. . » : »
Seigle . . —. . » : »
Prix moyen —. . » 19 : 7 » 6 rappes.
Il s'est vendu 1085 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 761 —

NB. Le sac contient environ 9⅞ émines de Neuchâte

---

# VARIÉTÉS.

## Henri Mondeux.

JEUNE BERGER DE LA TOURAINE.

En d'autres temps on aurait crié au miracle : dernièrement un jeune berger, qui s'est fait lui-même tout ce qu'il est, a résolu devant l'Académie des sciences des questions très-difficiles d'arithmétique, avec moins de temps que ne l'aurait fait aucun des grands savants qui l'environnaient. Un enfant de onze ans, faire ce que ne peuvent faire des académiciens, les plus savants académiciens du monde! Comme c'est là un événement remarquable et que tout le monde voudra connaître ce jeune berger, nous croyons devoir reproduire l'intéressante notice qu'a publiée sur cet enfant merveilleux M. E. Jacoby, aujourd'hui son professeur :

" Henri Mondeux est fils d'un pauvre fagoteur de Neuvy-le-Roi, commune située à six lieues de Tours, et de Catherine Ruthard, femme de peine dans la même commune. Henri fut employé à garder les troupeaux. Giotto, dans la même situation, dessinait ses chèvres sur le sable; Henri assemblait de petits cailloux à l'aide desquels il composait et décomposait les nombres.

" Opérant sur la seule force de sa mémoire, Henri Mondeux s'amusa à traduire en heures, en minutes, puis en secondes et en tierces l'âge que les personnes accusaient, et ces petits calculs lui rapportaient de légers bénéfices.

" Plus tard on lui posa des problèmes, que les savants campagnards savent tous par cœur et qui font à peu près tout leur bagage mathématique. En peu de temps Henri les surpassa et composa à son tour de petits problèmes avec lesquels il se plaisait à combattre les autres.

" Le bruit de son savoir se répandit bientôt dans la contrée, et quelques personnes essayèrent de lui montrer à lire; mais l'esprit de l'enfant, tout entier au calcul, ne pouvait appliquer son attention à d'autres sujets.

" A sept ans Henri n'avait plus de mère, et par suite des événemens qui suivirent cette perte, il quitta Neuvy-le-Roi, pour venir habiter la vallée (nom que l'on donne aux vastes prairies situées entre le Cher et la Loire).

" La cabane de son père était adossée au côteau qui domine la plaine, sur la rive droite du Cher, près du château de la Bourdaisière et non loin du bourg de Montlouis. Il eut à cœur d'établir sa réputation de grand calculateur dans sa nouvelle patrie. Il y réussit, mais malheureusement il y joignit celle de mauvais sujet, et plus tard celle de sorcier.

" C'est que Henri avait une belle-mère un peu dure, et pour échapper aux châtiments qu'il savait prévoir, il fuyait souvent le toit paternel. Une pauvre femme folle le recueillait et lui fournissait le jour quelque nourriture, et la nuit un peu de paille pour se reposer.

" Il y a dans les environs de Montlouis de nombreuses maisons de campagne: Henri, dont les dispositions étaient connues, y était souvent appelé les jours de fête pour amuser la société; on le renvoyait ensuite à ses vaches avec quelques pièces de monnaie.

" Un frère aîné de Henri qui, dans son enfance, avait eu la même faculté que lui, craignant pour son jeune frère les conséquences de cette vie vagabonde, le plaça comme berger dans une ferme aux environs de Tours, avec un traitement de trois paires de sabots par an, du pain noir et un peu d'ail quelquefois. Ce fut là que les circonstances devaient révéler enfin sa merveilleuse organisation.

" Un jour le petit pâtre perdit un des petits objets qui lui servaient dans son rude métier. L'objet valait 10 centimes; mais son chagrin n'en était pas moins grand, car ses appointements ne pouvaient suffire de longtemps à réparer cette perte. Il suivait donc en pleurant son troupeau. Des dames le rencontrent, le questionnent et s'efforcent de le consoler.

" — Oh! mesdames, dit-il, si je savais aussi bien deviner que calculer, je ne chercherais pas longtemps ce que j'ai perdu.

" — Tu calcules donc bien, mon enfant? lui dit une d'elles.

" — Oui, madame, répondit Henri en s'essuyant les yeux. Tenez, dites-moi votre âge en années, et je vous le dirai tout de suite en secondes.

" La question était un peu indiscrète, mais enfin on ne se fit point prier; on accusa dix-neuf ans. Henri répondit aussitôt.

" — Vous avez 599,868,000 secondes.

" Cette dernière aventure parvint jusqu'à nous. Le nombre nous fut apporté, nous vérifiâmes le calcul; l'enfant n'avait pas fait erreur d'une seconde. Nous résolûmes de voir le petit pâtre de la Touraine et de lui ouvrir la carrière des sciences.

" Ce n'est qu'après un mois de recherches que nous parvînmes à le découvrir. Il était dans l'attitude d'un homme qui pense profondément, appuyé sur son bâton et les yeux levés au ciel. L'expression de sa physionomie, sa pose, tout en lui nous frappa, et nous avions deviné qu'il était l'enfant que nous cherchions avant même qu'il nous eût adressé la parole. Aussi quand, nous voyant près de lui, il nous demanda quelle heure il était, nous lui répondîmes : " Il est la moitié du tiers des trois quarts de douze heures. — Oh! monsieur, je vous dirai bien quelle heure il est, répliqua l'enfant : tenez, il est une heure et demie.„

" Cette réponse, qui ne s'était pas fait attendre une minute, était juste; et ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'il n'avait pas la plus légère connaissance des fractions. Nous lui proposâmes de lui faire apprendre à lire, à écrire et à compter. Henri accepta et eut le courage de faire chaque soir, quoique nu-pieds et à peine couvert de haillons, dans le temps le plus rigoureux de l'hiver, près d'une lieue, pour venir s'asseoir sur le banc de l'école. Enfin, la saison de garder les troupeaux étant passée, le fermier qui l'occupait le congédia, et comme ses progrès en arithmétique avaient justifié nos espérances, nous résolûmes alors de le recueillir tout à fait et de ne rien négliger pour son éducation.

" Sous le rapport des études mathématiques notre tâche était facile. Henri devinait ce qu'on voulait lui expliquer. Il marchait presque seul à pas de géant dans cette science, tantôt par des routes déjà frayées, tantôt par des sentiers qui nous étaient inconnus.

" Nous nous bornâmes donc à le diriger ou à le suivre pas à pas selon la circonstance, respectant presque toujours les formules que son intelligence lui révélait et les recueillant avec soin. De cette manière nous avons vu son intelligence grandir chaque jour, se créer des méthodes sûres pour des opérations que dans le principe il ne faisait qu'en tâtonnant, et devenir en quelques mois l'émule du jeune mathématicien de la Sicile.

" Mais Henri Mondeux n'est pas seulement un calculateur, il est vraiment un mathématicien. Ainsi, quelques jours avant d'être présenté par nous à l'Institut, il trouva une formule pour la divisibilité par 7. Le lendemain il créait une formule aussi simple qu'ingénieuse pour la divisibilité par 13; et le jour suivant il simplifiait la formule que je lui avais enseignée pour faire la somme des quatrièmes puissances. Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples.

" Mais si notre tâche a été facile pour l'enseignement des mathématiques, il n'en a pas été de même pour les autres branches de l'instruction. Il lui a fallu dix-huit mois d'études pour lire couramment et acquérir une écriture lisible. Il est vrai de dire que des leçons de lecture et d'écriture ne lui ont jamais été accordées que comme récompense de sa bonne conduite, et que par malheur, durant toute la première année, il n'en a dû recevoir que très-peu. Habitué dès l'enfance à la vie libre et aventureuse des pâtres, Henri se soumettait aussi difficilement à la discipline d'une maison d'éducation qu'aux règles de la vie sociale.

" Henri Mondeux a une figure d'une belle expression. Son front est large et saillant; ses yeux sont grands et d'une fixité effrayante ou d'une mobilité inexplicable; ses lèvres sont fines et toujours contractées; les arcades sourcillières sont proéminentes, et son crâne, très-développé, offre une belle étude.„